



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20201217-DE_110_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 décembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/12/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N°DE 110-2020

Objet : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau sur les communes de Le Juch et Pouldergat

Rapporteur : Hugues TUPIN

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 rend obligatoire l'établissement de rapports annuels du service public relatif à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement où sont présentés les indicateurs techniques et financiers du service

Le RPQS est un document produit tous les ans pour chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation au conseil d'exploitation du 2 décembre 2020.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Hugues TUPIN, Président du Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 2 décembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 décembre 2020,

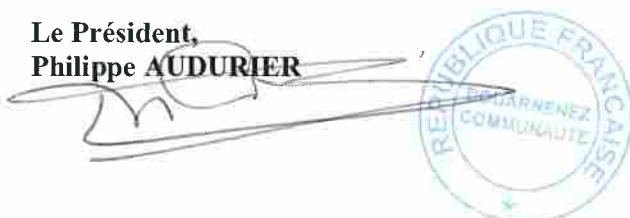
Il est proposé de prendre acte des rapports annuels suivants :

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau sur les communes de Le Juch et Pouldergat.**

Le rapport est présenté aux conseillers communautaire, qui après en avoir débattu, en prennent acte.

Fait et délibéré le 17 décembre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**





RAPPORT ANNUEL 2019
sur le Prix et la Qualité du Service
de l'Eau Potable
de LE JUCH-POULDERGAT (29)

OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. Présentation DU SERVICE	4
II. Rapport sur le service de l'eau POTABLE	6
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	7
1.1. La production :	7
1.1.1. Les ressources en eau :	7
1.1.2. La surveillance des ressources :	9
1.1.3. La pluviométrie :	9
1.1.4. Les volumes prélevés :	11
1.1.5. Les volumes produits :	12
1.2. Les installations :	13
1.2.1. La station de traitement de Kerstrat (Pouldergat)	13
1.2.2. Le réservoir	14
1.3. La distribution :	15
1.3.1. Le réseau :	15
1.3.2. Le schéma de distribution d'eau potable :	15
1.3.3. Le fonctionnement hydraulique du réseau	16
1.3.4. La sectorisation :	17
1.3.5. Les branchements :	17
1.3.6. Les travaux de réseau :	17
1.3.7. Les compteurs :	18
1.3.8. La surveillance de la qualité de l'eau :	19
1.3.9. La qualité de l'eau :	23
1.3.10. Les évènements importants sur les usines et sur les réseaux :	24
1.3.11. Les volumes d'eau	27
2. LES INDICATEURS FINANCIERS	32
2.1. Le prix de l'eau	32
2.1.1. Le type de tarification	32
2.1.2. Les tarifs	32
2.1.3. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau et à la facture	32
2.2. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	33
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE	37
ANNEXES RELATIVES A L'EAU POTABLE	38

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 visant à renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics d'eau et d'assainissement.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 complète le décret de 1995 en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner pour le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport annuel présente donc un double objectif, l'information mais aussi l'amélioration des performances.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201217-DE_110_2020-DE

I. PRESENTATION DU SERVICE

Nature du service assuré par la Collectivité :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence eau potable des communes du JUCH et de POULDERGAT a été transféré à Douarnenez Communauté dans le cadre de la loi NOTRe, qui l'assure sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Avant ses changements de compétences, le service de l'eau potable des communes du JUCH et de POULDERGAT était assuré par le syndicat des eaux du PEN AR GOAYEN.

Jusqu'au 31/12/2018, le service de l'eau potable était géré par une société privée, la SAUR dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type affermage.

A partir du 01/01/2019, le service de l'eau potable est assuré par la régie communautaire de Douarnenez Communauté.

Les missions du service comprennent la protection de la ressource, la production et la distribution de l'eau potable, et enfin la facturation de ces prestations.

II. RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1. La production :

1.1.1. Les ressources en eau :

La ressource utilisée pour la production d'eau potable est issue d'eaux souterraines.

Les eaux souterraines : La station de Kerstrat (Pouldergat) est alimentée en eau brute par le captage de Kerstrat et le forage de Kerstrat.

- Les débits d'exploitation maximums pouvant être prélevés par pompage ne pourront pas excéder :
 - Débit horaire 50 m³/h
 - Puits 30 m³/h
 - Forage sud 60 20 m³/h
 - Débit journalier à la ressource 1000 m³/j
- Sur l'ensemble de la ressource située sur la commune de Pouldergat, le débit maximal pouvant être prélevé pour l'ensemble des ouvrages de Kerstrat (puits et forage sud 60) ne pourra pas excéder 330 000 m³/an
- Superficie des périmètres de protection : 65 Ha
- Profondeur approximative du puits : 10 m
- Profondeur approximative du forage 100 m

L'ensemble des ressources souterraines a fait l'objet d'un arrêté préfectoral (n°2006-0358 du 14 avril 2006)

☞ autorisant au titre du code de l'environnement le prélèvement des eaux aux ouvrages de Saint Avé et Ty Névez Sculler (Plogastel Saint Germain), de Kerstrat (Pouldergat), de Kernévez, Marc'hallach et Pen Goyen (Plonéis) et l'utilisation des eaux prélevées pour l'alimentaion humaine en eau potable du Syndicat intercommunal des Eaux de Pen Ar Goyen ;

☞ déclarant d'utilité publique au bénéfice du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pen Ar Goyen :

- La dérivation et le prélèvement par pompage des eaux aux ouvrages de captage de Saint Avé et Ty Névez Sculler, de Kerstrat, de Kernévez, Marc'hallah et Pen Goyen, pour l'alimentation humaine en eau potable,
- L'établissement des périmètres de protection des ouvrages de captage de Saint avé et Ty Névez Sculler, de Kerstrat, de Kemevez, Marc'hallah et Pen Goyen, des chemins d'accès , ainsi que l'institution des servitudes afférentes,

☞ déclarant cessibles au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pen Ar Goyen, les terrains constituant les périmètres de protection immédiate des ouvrages de captage et les chemins d'accès aux ouvrages de Pen Goyen et de Kernevez



Puits de Kerstrat

1.1.2. La surveillance des ressources :

Toutes les installations sont équipées de capteurs de mesure et de télésurveillance pour assurer la sécurité des ressources d'eaux brutes et d'eaux traitées.

Au niveau de la station de traitement de Kerstrat, les indicateurs suivants sont suivis 24h/24 via la télésurveillance :

- Accès
- Hauteur de nappe (puits). La donnée de hauteur d'eau du forage n'est pas enregistrée.
- Chlore

1.1.3. La pluviométrie :

Le site de Kerstrat ne dispose pas de pluviomètre à la station de traitement.

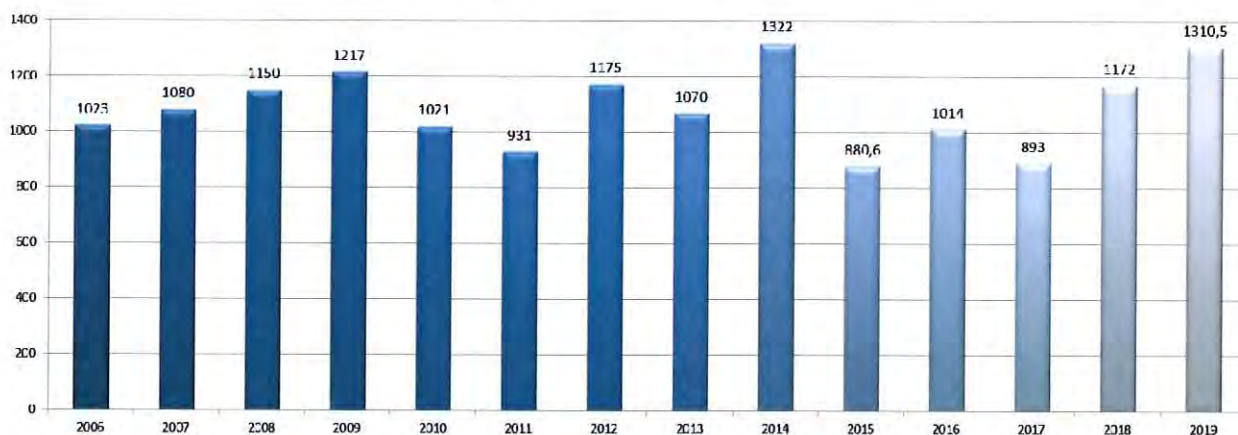
Les données pluviométriques locales proviennent des 3 pluviomètres gérés par Douarnenez Communauté.

- Un pluviomètre à lecture directe installé à l'usine de production d'eau potable de Kervignac (Douarnenez), pour le cumul journalier de la pluviométrie.

- Deux pluviomètres automatiques à augets, installés l'un à la prise d'Eau de Keratry (Douarnenez) et l'autre au l'usine de production du Nankou (Douarnenez), d'une précision de 0,2 mm, permettent un échantillonnage par « pas de temps » de 5 minutes. Ces pluviomètres sont également utilisés pour quantifier l'impact des intrusions d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, bassins d'orage....etc.

- Un troisième pluviomètre automatique a été installé sur l'usine de Kervignac (Douarnenez) en juin 2017 en remplacement d'un ancien appareil à lecture directe. Celui-ci, raccordé à la supervision de l'usine, offre la possibilité d'un échantillonnage à la demande et sert de référence pour la fermeture préventive des plages à la baignade.

Pluviométrie de 2006 à 2019 (mm ou litres/m²)



Pluviométrie annuelle à l'Usine de production d'Eau Potable de Kervignac (Douarnenez)

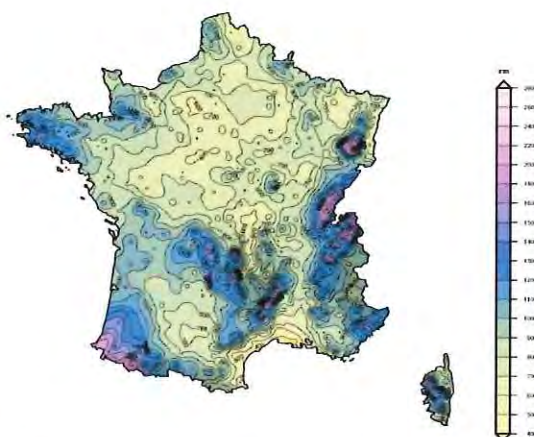
✂ L'année 2019 a été une année caractérisée par une pluviométrie satisfaisante, 1 310,5 mm pour une moyenne de 1 079 mm sur les dix dernières années (2010–2019). La journée la plus pluvieuse a été mesurée le 08/08/2019 avec un cumul de 37,6 mm sur 24h (pluie à caractère orageuse).

Détail du cumul saisonnier de pluie sur la période :

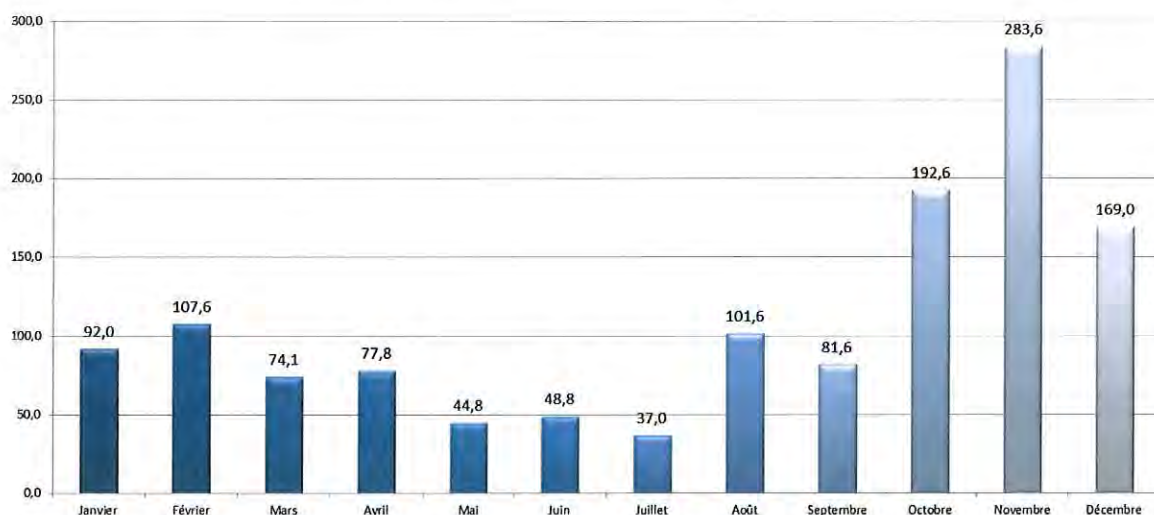
Période	Pluviométrie (mm)	Jour le plus pluvieux	en mm
Décembre 2018-Février 2019	376,6	01/12/2018	30,4
Mars 2019 - Mai 2019	199,4	08/05/2019	18,8
Juin 2019 -Août 2019	191,4	08/08/2019	37,6
Septembre 2019 - Novembre 2019	557,8	30/11/2019	26,8
Décembre 2019 - Février 2020	508,0	16/02/2020	26,8

Cumul annuel des précipitations
France

2019



Edité le : 07/01/2020 - Données du : 07/01/2020 à 03:33 UTC

Pluviométrie mensuelle 2019 (mm ou l/m²)

Pluviométrie mensuelle à l'usine de production d'eau potable de Kervignac (Douarnenez)

1.1.4. Les volumes prélevés :

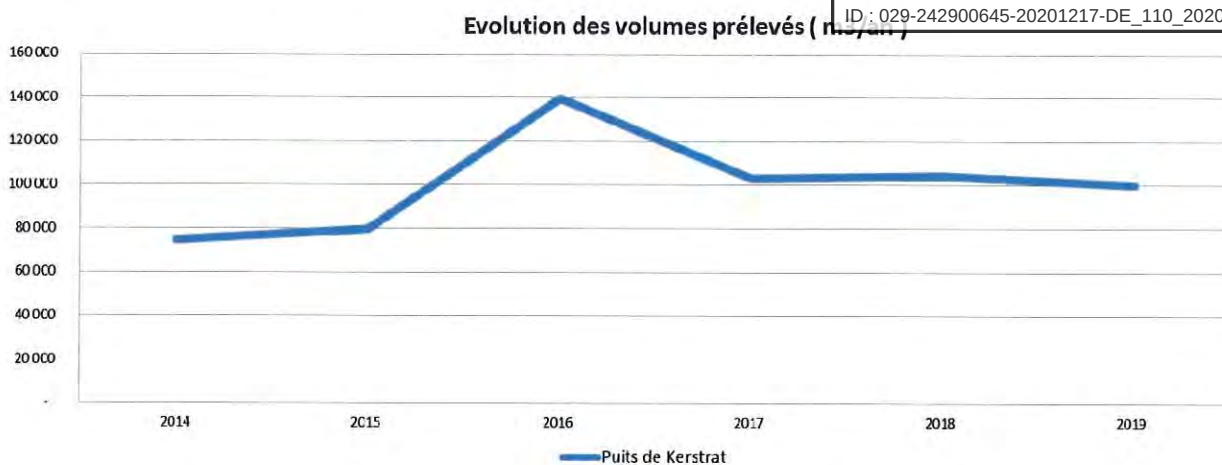
Chaque ressource dispose d'un compteur.

2019 en m3	Ressources d'Eaux Brutes	
	Puits	Forage
Janvier	9 467	0
Février	8 522	0
Mars	9 312	0
Avril	8 040	0
Mai	9 349	0
Juin	9 131	0
Juillet	9 436	0
Août	9 442	0
Septembre	6 654	0
Octobre	2 407	0
Novembre	9 089	0
Décembre	9 344	0
Total	100 191	0

Volumes prélevés par mois

Le volume total annuel prélevé sur les ressources souterraines s'élève à **100 191 m³** et est stable depuis 2017.

En 2019, le forage de Kerstrat n'a pas été exploité. Aux dires de la SAUR, dès lors que le forage est en pompage, le niveau de l'eau du puits s'abaisse considérablement. Depuis le 01/01/2019, Douarnenez Communauté n'a pas vérifié cette information.

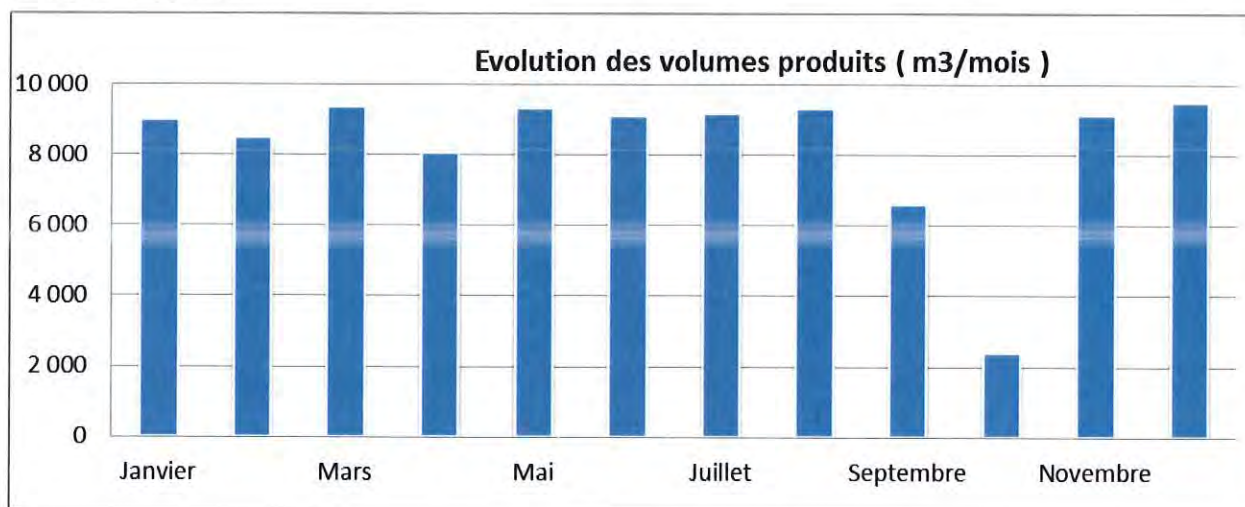


Evolution des volumes prélevés

1.1.5. Les volumes produits :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

A la station de Kerstrat, le volume produit est mesuré à partir du compteur installé en sortie de la bache de reprise (voir 1.2.1).



En 2019, la station de Kerstrat a été arrêtée du 23 septembre au 23 octobre 2019 dans le cadre du renouvellement du filtre à neutralisation. (voir 1.2.1)

1.2. Les installations :

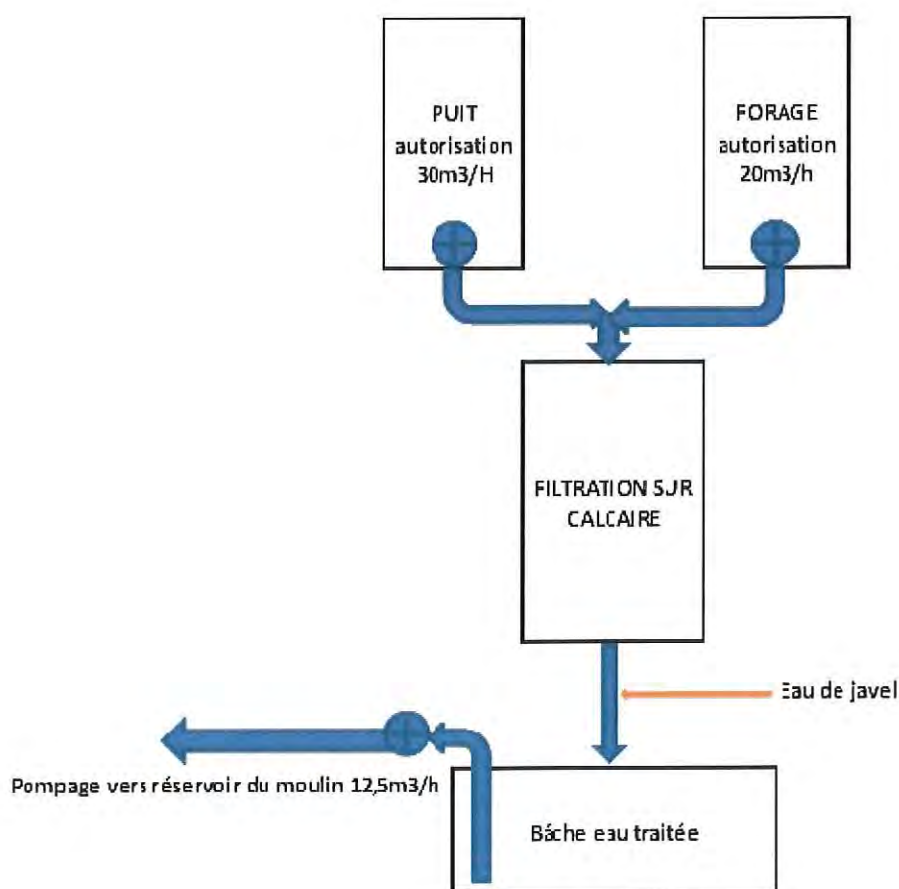
1.2.1. La station de traitement de Kerstrat (Pouldergat)



La station de traitement de Kerstrat a une capacité de traitement de 9 m³/h.
Elle a été mise en service en 1970.

Elle comporte une filière de traitement avec :

- Une neutralisation au calcaire terrestre
- Une désinfection à l'eau de Javel
- Une bache de reprise/ d'eau traitée de 50 m³



Synoptique du captage de Kerstrat et de sa station

1.2.2. Le réservoir

Le réseau comporte 1 réservoir :

- Le château d'eau du Moulin à la Croix Neuve sur la commune du Juch, d'une capacité totale de stockage de 500 m3.



LE PROJET D'UN NOUVEL OUVRAGE DE STOCKAGE D'EAU

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire Ouest-Cornouaille, 5 collectivités (Douarnenez Communauté, Quimper Bretagne Occidentale, le Syndicat Mixte de l'Aulne, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden et le Syndicat Intercommunale des Eaux du Goyen) se sont associés financièrement à hauteur chacune de 20 % pour étudier, réaliser un ouvrage de stockage de 1 000 m3 qui remplacera à partir de 2022 le réservoir actuel, ainsi que les connexions avec les réseaux existants.

Les faits marquants de l'année 2019 :

- Réalisation de l'étude environnementale par AEPE GINGKO,
- Acquisition de parcelles,
- Choix du maître d'œuvre ARTELIA (associé à TGMP Architectes et AD INGE),
- Réalisation d'études géotechniques et de diagnostics complémentaires,
- Validation de l'avant-projet (AVP)

1.3. La distribution :

1.3.1. Le réseau :

Ainsi, la longueur totale du réseau est de 95 427 ml décomposée comme suit (source Intrageo) :

Type de réseau	Longueur du réseau d'eau potable		
	Le Juch	Pouldergat	Total
Distribution	40 789,4	51 924,0	92 713,4
Distribution / Refoulement	26,9	2 179,6	2 206,5
Refoulement	0,7		0,7
Non renseigné	9,4	497,1	506,5
Total en ml	40 826,3	54 600,7	95 427,0

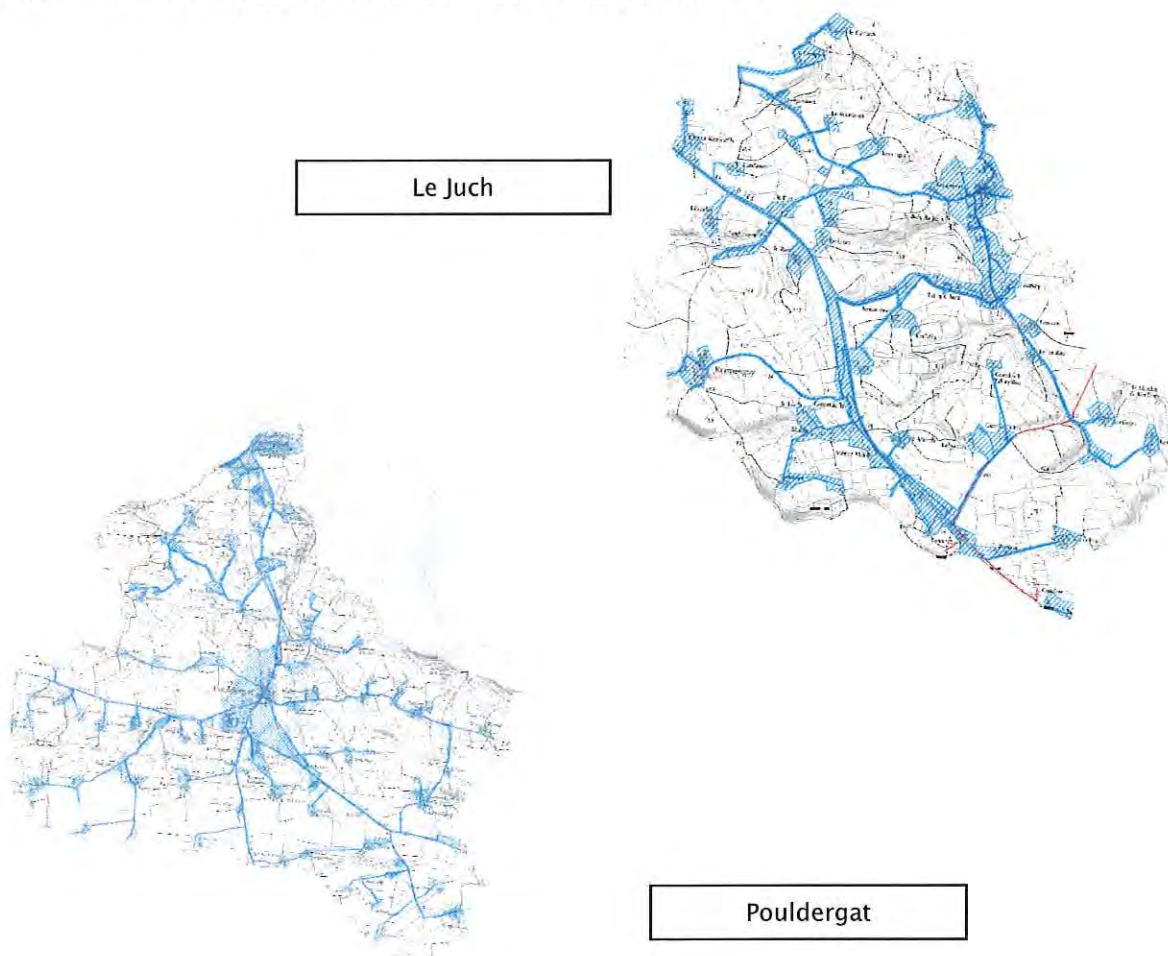
Composition du réseau AEP

La SAUR a réalisé en 2016 un rapport de gestion patrimoniale de réseau pour le compte de la collectivité qui précise les priorités en matière de renouvellement des canalisations.

1.3.2. Le schéma de distribution d'eau potable :

En 2010, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pen Ar Goayen, le cabinet d'études SCE a réalisé les schémas de distribution des communes de Pouldergat et du Juch.

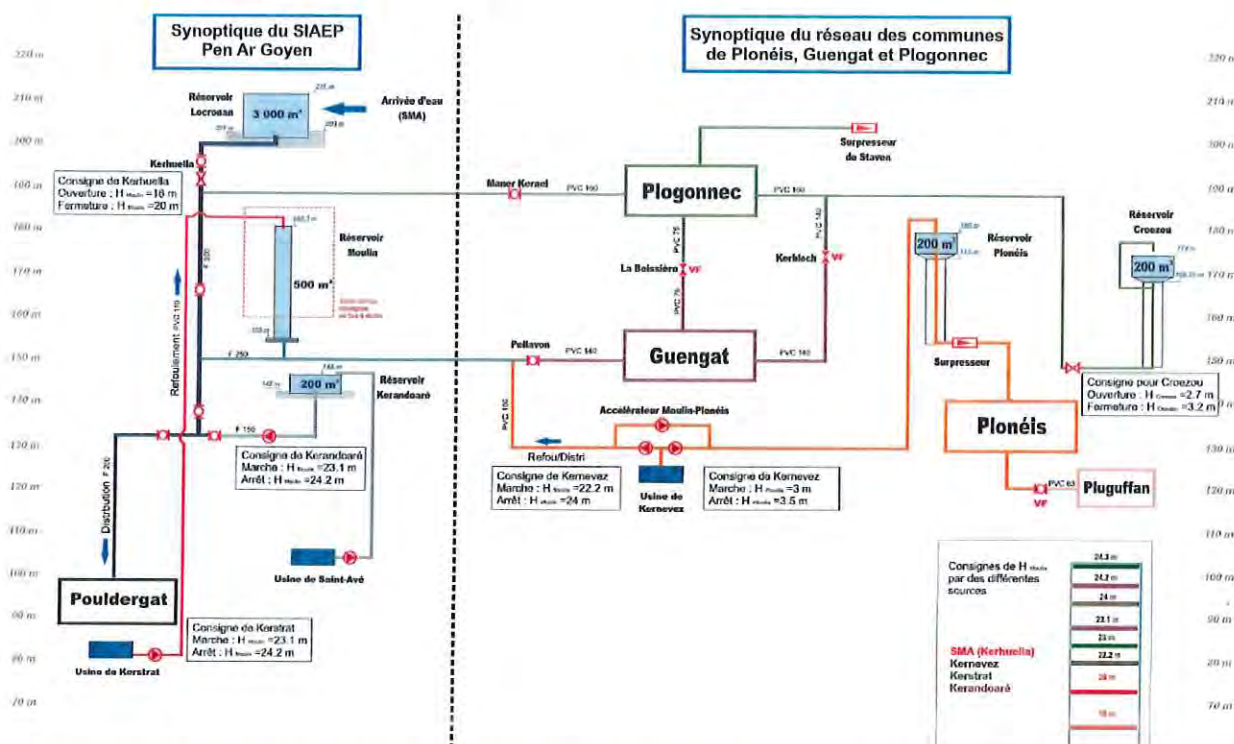
Les réseaux structurants des communes sont représentés en annexe 2.



1.3.3. Le fonctionnement hydraulique du réseau

Les communes de Pouldergat et Le Juch ont des réseaux dépendants l'un de l'autre du fait de leur appartenance au même ancien syndicat, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Pen Ar Goayen. C'est un réseau très complexe.

De plus, il est difficile de comprendre son fonctionnement de par l'existence d'un réservoir tampon partagé avec d'autres EPCI : Quimper Bretagne Occidentale et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden.



1.3.4. La sectorisation :

Faisant suite à l'étude de modélisation menée par la SAUR en 2016, des travaux ont été identifiés dont les objectifs principaux sont :

- La mise en place de réducteurs de pressions pour protéger le réseau et réduire les débits de fuite,
- La mise en place de points de comptage par secteurs (débitmètres et télésurveillance) pour une meilleure détection des fuites (amélioration des délais d'intervention)

Onze points de sectorisation seront ainsi créés :

- Pont Croes (Pouldergat)
- Place de l'Eglise (Pouldergat)
- Lotissement du Stade (Pouldergat)
- Petit Bourg (Pouldergat)
- Kervilic (Pouldergat)
- Moustougoat (Pouldergat)
- Le Rhun (Le Juch)
- Tal Ar Choat (Le Juch)
- Pont Prenn (Le Juch)
- Kermenguy (Le Juch)
- Rue Louis Tymen (Le Juch)

Ces travaux seront réalisés en 2020.

1.3.5. Les branchements :

En 2019, 4 nouveaux branchements ont été créés :

- 4 sur Pouldergat
- Aucun au Juch

Date	Adresse	Commune
19/04/2019	5 bis route de Douarnenez	Pouldergat
29/04/2019	Trezent	Pouldergat
02/05/2019	Rosternic	Pouldergat
04/11/2019	Le Petit Bourg	Pouldergat

1.3.6. Les travaux de réseau :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur P107.2)

Il permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service. Son calcul est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

↳ Commentaire :

Dans son rapport annuel du délégataire, la SAUR indiquait le taux de 0,03% pour l'année 2018, correspondant à 152 ml renouvelé sur les 5 dernières années.

En 2019, il n'y a pas eu de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur les communes de Le Juch et de Pouldergat.

1.3.7. Les compteurs :

Le service a remplacé 81 compteurs en 2019.

Le nombre de compteurs en service (actifs : hors branchements fermés) est de 974 (particuliers et professionnels) au 31 décembre 2019.

- Le Juch : 357 (352 clients en 2018)
- Pouldergat : 617 (607 clients en 2018)

En ce qui concerne les mouvements des usagers, ont été enregistré :

- Abonnements (Nouveaux): 90
- Résiliations : 61
- 11 fermetures de compteurs et/ou branchements
- 1 ouverture de compteurs et/ou branchements (prestations payantes)

Diamètre Ages	Ø 15 / 20	Ø 30	Ø 40	TOTAL
1	120	0	0	120
2	23	0	0	23
3	95	0	0	95
4	12	0	0	12
5	25	0	0	25
6	80	0	1	81
7	29	0	0	29
8	48	0	1	49
9	36	0	0	36
10	42	1	2	45
11	12	0	0	12
12	34	1	0	35
13	118	0	0	118
14	81	0	0	81
15	29	1	0	30
16	17	0	0	17
17	19	0	0	19
18	25	0	0	25
19	20	0	0	20
20	18	0	0	18
21	25	0	0	25
22	9	0	0	9
23	22	0	0	22
24	8	0	0	8
25	16	0	0	16
> 25	4	0	0	4
TOTAL	967	3	4	974

Pyramide des compteurs

↳ Commentaire :

L'âge moyen du parc compteurs de Le Juch- Pouldergat est de 10,1 ans (Le Juch : 11,4 ans, Pouldergat : 9,4 ans).

POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide impose une vérification périodique des compteurs en service à l'exception "des compteurs utilisés uniquement dans le cadre de la fourniture d'eau pour la défense contre l'incendie".

L'article 9 de l'arrêté du 6 mars 2007 fixe la périodicité de vérification initiale des compteurs (neufs ou réparés – décret n°2001-387 du 3 mai 2001) :

Compteur de classe A : 9 ans ;

Compteur de classe B : 12 ans ;

Compteur de classe C : 15 ans.

Après réalisation de ce contrôle initial, un contrôle périodique a lieu tous les 7 ans quelle que soit la classe du compteur.

Le coût des contrôles pour les petits compteurs de classe C (l'essentiel des compteurs) n'étant pas compétitif, un renouvellement systématique de ces compteurs est réalisé.

Le conseil d'exploitation du 07 Novembre 2019 a validé la proposition de remplacer systématiquement des compteurs C620 de plus de 15 ans par des compteurs C640 munis d'un module permettant la radio-relève à partir de 2020 et de façon progressive.

Pour l'année 2020-2021, les objectifs prioritaires sont

- Installer la radio-relève pour tous les compteurs difficiles d'accès (non relevés manuellement depuis au moins 4 ans) pour la commune de Douarnenez ;
- Installer la radio-relève pour tous les compteurs des communes du Juch, de Pouldergat et de Kerlaz pour faciliter la relève en zone rurale ;
- Renouveler tous les compteurs de plus de 10 ans pour tous les diamètres >DN30 en 2020 ;

1.3.8. La surveillance de la qualité de l'eau :

Les résultats du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé :

Le programme de surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a été fixé, conformément aux dispositions du décret n° 89-3 du 3 janvier 1993, par un arrêté préfectoral n° 91-1042 du 29 mai 1991. Il fait l'objet d'un rapport annuel établi par l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS) dont les éléments sont exposés ci-dessous.

18 échantillons d'eau représentatifs ont été analysés par le laboratoire Labocéa agréé par le Ministère de la Santé. Le programme effectué en 2019 a été réparti comme suit :

- 6 sur l'eau brute : 6 sur le captage de Kerstrat
- 3 en sortie de stations de traitement (Sortie réservoir du Moulin),
- 9 sur la distribution (Unité de Distribution du Moulin).

La fiche synthétique de l'ARS 2019 est annexé au rapport (voir annexe 4).

Le bilan complet de l'ARS est disponible sur le site internet de Douarnenez communauté.

➤ Aspect bactériologique

Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques par rapport aux limites de qualité est de 100% pour les eaux distribuées.

➤ Aspects physico-chimiques

Le taux de conformité des prélèvements physico-chimiques par rapport aux limites de qualité est de 100 % pour les eaux distribuées.

Le bilan ARS 2019 établi conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique indique :

Les eaux distribuées au Juch et à Pouldergat ont été conformes aux limites de qualité mais n'ont pas totalement satisfait aux références de qualité en raison de leur caractère agressif vis-à-vis des métaux. L'équilibre calcocarbonique n'est pas atteint à la mise en distribution au réservoir du Moulin.

- Nitrates

Durant l'année 2019, les contrôles de l'ARS ne font ressortir aucun dépassement de la norme dans le mélange des eaux traitées (50 mg/l). Une sonde de Nitrates effectue des relevés réguliers de la teneur en nitrate de l'eau distribuée.

LIEU	Nbre d'ANALYSES	Mini. NITRATES (en NO3) mg/l	Moy. NITRATES (en NO3) mg/l	Max. NITRATES (en NO3) mg/l
Sortie Réservoir du Moulin	3	27	39,33	48

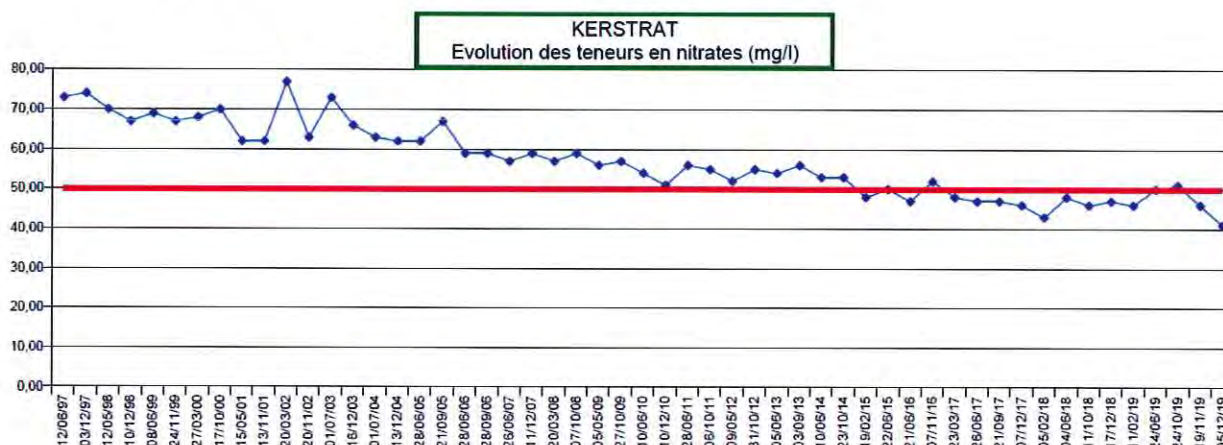
La teneur en nitrates du captage de Kerstrat bien qu'en baisse régulière depuis plusieurs années reste élevée avec une valeur moyenne de 46,80 mg/l.

La qualité de l'eau brute au captage de Kerstrat est moyenne et son taux de nitrates oscille entre 41 et 51 mg/l.

Le taux de conformité est de 100 % pour le paramètre nitrates sur le réseau

↳ Evolution des teneurs en Nitrates (Extrait du Rapport de l'ARS 2019)

➤ Captage de Kerstrat (Pouldergat)



- Les pesticides :

1 analyse complète a été réalisée le 11 février 2019 au niveau de la sortie du réservoir du Moulin, tous les paramètres sont conformes à la limite réglementaire de qualité.

- Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) :

Le bilan de l'ARS fait état de l'absence de CVM dans l'échantillon mesuré.

- Le Radon

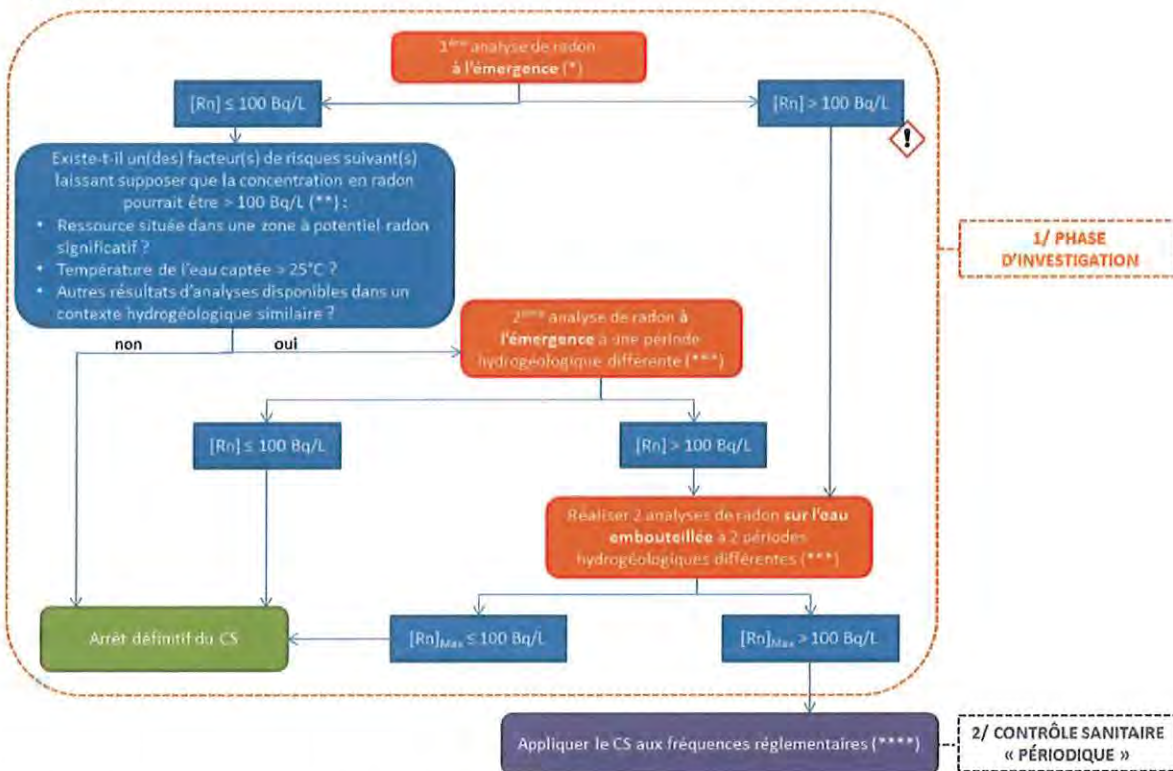
Le 21 décembre 2018, l'ARS a informé Douarnenez communauté d'une modification du contrôle sanitaire portant sur le paramètre Radon à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium naturellement présent dans le sol, plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Une part du radon formé peut s'accumuler dans les bâtiments. Etant soluble, une part du radon formé dans le sol peut également se dissoudre dans l'eau souterraine

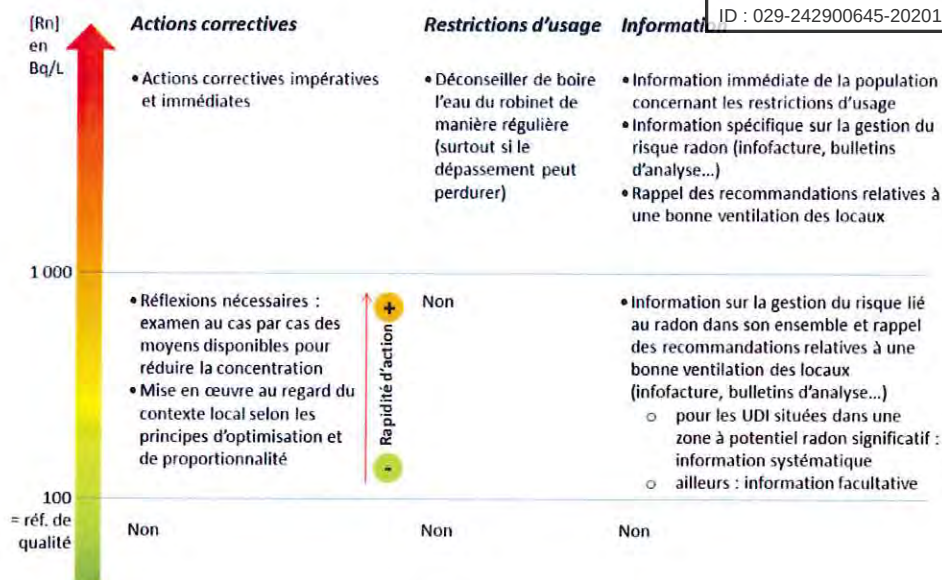
L'ARS indique que la stratégie de contrôle du RADON dans l'eau comprend une phase préalable d'investigation qui vise à caractériser la qualité des eaux brutes souterraines, en vue d'envisager la mise en œuvre, ou non d'un contrôle sanitaire périodique au point de mise en distribution.

Dans le département du Finistère, cette phase d'investigation sera menée sur l'année 2019.

Les résultats seront étudiés au regard de la référence de qualité de 100 Bq/l (Becquerel par litre) selon le synoptique suivant :



En cas de dépassement de la référence de qualité de 100 Bq/l, les modalités de gestion seront les suivantes pour les réseaux publics d'adduction en eau :



Quels traitements pour éliminer le radon ?

L'ARS identifie des procédés d'aération ou stripping et filtration ou adsorption sur charbon actif

En 2019, les premiers résultats obtenus dans la phase d'investigation montrent l'absence de radon dans l'échantillon mesuré le 24 juin 2019.

2019 Radon	Nombre total d'analyses	Valeur (Bq/L)
Captage de KERSTRAT	1	< 6,8

Conclusion sanitaire suite à la mesure de Radon le 24 juin 2019

Cette analyse du radon a été réalisée dans le cadre de la phase d'investigation qui vise à caractériser la qualité des eaux brutes souterraines en vue, le cas échéant, d'adapter le contrôle sanitaire au point de mise en distribution. La valeur mesurée est inférieure à la référence de qualité fixée à 100 Bq/l pour les eaux destinées à la consommation humaine en distribution. Cependant, compte tenu des facteurs de risques potentiels sur ce secteur (zone à potentiel radon significatif définie par l'arrêté du 27 juin 2018 et contexte hydrogéologique singulier), une recherche complémentaire sera réalisée à une période hydrogéologique différente afin de vérifier l'éventuelle présence de ce paramètre dans l'eau de cette ressource souterraine.

- Paramètres liés à la radioactivité

Le 11 février 2019, lors d'un contrôle sanitaire, les indicateurs de la qualité radiologique de l'eau prélevée mettent en évidence un dépassement du niveau guide de 0.1 Bq/l pour l'activité alpha globale.

Conclusion sanitaire suite à la mesure de l'activité alpha globale le 11 février 2019

L'évaluation de la dose indicative (DI) est effectuée à partir de l'identification et la quantification des radionucléides présents dans les ressources et caractéristiques des terrains géologiques dans lesquels l'eau a séjourné. La DI permet d'estimer la part de l'exposition aux rayonnements ionisants par l'eau de consommation. La DI mesurée (0,004258 mS/an) est conforme à la valeur de référence de 0,1 mSv/an fixée pour les eaux destinées à la consommation humaine.

- Les contrôles internes :

Indépendamment de ces analyses officielles, les agents de production en charge du fonctionnement des usines effectuent la surveillance des eaux traitées et distribuées. Ces contrôles portent entre autres sur les paramètres suivants : pH, turbidité, conductivité, chlore, nitrates.

1.3.9. La qualité de l'eau :

- Mesures de prévention pour la qualité de la production :

L'arrêté préfectoral autorisant et déclarant d'Utilité Publique la dérivation et le prélèvement des eaux souterraines de Kerstrat (Pouldergat) n°2006-0358 a été signé le 14 avril 2006.

Contrôle des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine de Kerstrat par l'ARS le 19 décembre 2018

L'objet est de s'assurer du respect des dispositions fixées par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2006 relatif à l'autorisation de prélèvement et à la mise en place des périmètres de protection autour des captages.

Les conclusions de ce contrôle (transmis par l'ARS le 22 janvier 2019) sont :

- Les parcelles du PPI doivent être propriété de la PRPDE donc de Douarnenez Communauté. Une convention devra être établie avec l'actuel propriétaire.
- Un système de suivi (type cahier sanitaire) permettant de lister les interventions dans le PPI devra être mis en place (entretien, travaux , entrées de personnes extérieures au service).
- Un comité de suivi devra être mis en place pour ce captage nouvellement arrivé parmi les ouvrages de compétence Douarnenez Communauté pour permettre un suivi plus poussé de de l'application de l'arrêté.



Présents de gauche à droite lors de la visite du 17/12/2018 :
Mme LAGADEC (ARS), M LE BERRE (ARS), M. CARADEC (DZCO), Mme LE GOURRIEREC (DZCO),
M. SPAGNOL (DZCO), M. DEREDEC (DZCO) et M. LE BRETON (SAUR)

1.3.10. Les évènements importants sur les usines et sur les réseaux :

↳ Les fuites :

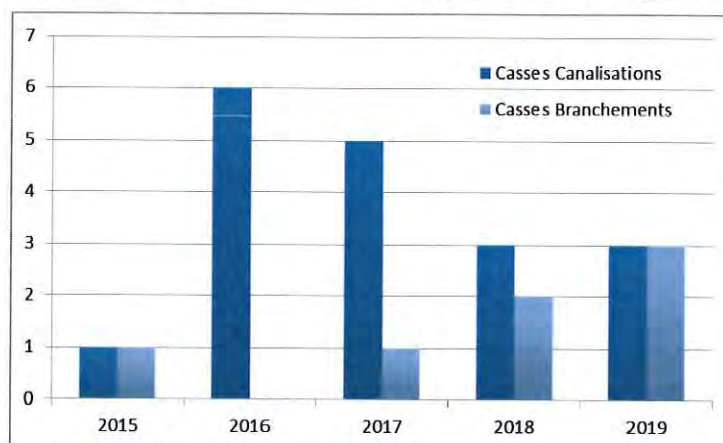
3 fuites sur branchement et 3 fuites sur conduite ont été identifiées et réparées.

• Sur canalisations

Date	Adresse	Commune	Nature	DN	Abonnés Concernés	Observations	Durée de la coupure
27/03/2019	Penguilly	Pouldergat	PVC	63	1	Casse par un tiers	1h
13/05/2020	Le Cosquer	Le Juch	PVC	63	3	Casse sur emboitement	2h
01/06/2020	chemin de Lizirvi Vraz	Pouldergat	PVC	50	6	Casse sur emboitement	2h

• Sur branchements

Date	Adresse	Commune	Nature	DN	Abonnés Concernés	Observations	Durée de la coupure
15/02/2019	5, Hent Ar Steir	Le Juch	PVC / PE	Ø25	1	démanchage coude	1h
19/08/2019	115, route de Tal Ar C'hoat	Le Juch	PVC	Ø25	1	tuyau cassé	3h
20/09/2019	Kerlivit	Pouldergat	PVC	Ø25	1	tuyau cassé	1h



Evolution du nombre de fuites réparées

La régie communautaire intervient sur les réseaux d'eau potable des communes du Juch et de Pouldergat que depuis le 1^{er} Janvier 2019. Précédemment, le réseau était exploité par la SAUR, délégataire.

🔗 Commentaires :

La fuite réparée chemin de LISTRI VRAS à Pouldergat n'a été trouvée qu'après de longues recherches de fuites (Manœuvres de vannes la nuit, corrélation acoustique). Le délai de 3 mois entre la détection d'un sur-débit de nuit sur le réseau et la réparation est aussi lié à la méconnaissance du réseau par le service des eaux de la régie communautaire nouvellement exploitant depuis le 1^{er} janvier 2019.

La fuite au moment de son débit maximal, de l'ordre de 8 m³/h s'écoulait dans une zone humide, ce qui a rendu difficile son observation. Le volume global de la fuite est estimé à 7 600 m³.

🔗 Les autres interventions

Adresse	Commune	Type d'intervention	Date
16, rue Pierre Riou	Pouldergat	pose de citerneau + compteur	02/01/2019
18, rue Pierre Riou	Pouldergat	pose de citerneau + compteur	12/03/2019
rue Hent Ar Stang	Pouldergat	remise à jour vannes de sectionnement	14/03/2019
1, Croissant Kerguelen (rue Pierre Riou)	Pouldergat	pose de citerneau + compteur	03/04/2019
Guerveur	Pouldergat	pose de vanne de sectionnement Ø60	08/07/2019
11, Croissant Kerguelen (rue Pierre Riou)	Pouldergat	pose de citerneau + compteur	26/06/2019
Kervarlé Creis	Pouldergat	mise à jour vannes de sectionnement	28/06/2019
route de Botcam	Pouldergat	création vanne de sectionnement Ø60	02/08/2019
Guerlac'h	Le Juch	réparation vanne fuyarde remplacement ventouse	07/08/2019
Botcam	Pouldergat	mise à jour purge	14/08/2019
Kervarle Hor	Pouldergat	pose de citerneau + compteur Ø15	03/10/2019
Moulin de l'Etang	Le Juch	déplacement de compteur	21/10/2019
3, rue Louis Tymen	Le Juch	déplacement de compteur	14/11/2019
Dinaou	Pouldergat	création de purge	18/11/2019
rue de Pratanirou	Pouldergat	création de purge	19/11/2019
Keruhel	Pouldergat	remise à jour de purges et bouches à clés	31/10/2019
Kerflous	Le Juch	création vanne de sectionnement Ø60	27/11/2019
Le Launay	Le Juch	remplacement d'une vanne DN60	03/12/2019

🔗 Les interruptions de service non programmées :

En lien avec les fuites, les interruptions de services non programmées font l'objet d'un suivi dans le cadre des indicateurs de performances du service :

En 2019, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de : 6,75

Le calcul se fait en totalisant le nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés X 1000

En 2018, le Rapport Annuel du Délégué indiquait un taux de 5,14.

Autres Evènements :

- *Lavage des réservoirs :*
 - Le lavage du réservoir du Moulin a été réalisé le 25 octobre 2019
- *Gros renouvellement électromécanique :*
 - Renouvellement de la cuve de neutralisation courant septembre-octobre 2019.

L'opération de renouvellement du filtre de neutralisation s'est inscrite dans le règlement des modalités de fin de contrat de DSP avec le délégataire SAUR au 31/12/2018.

Le chantier a été pris intégralement en charge par SAUR pour solder le compte de renouvellement, incluant le renouvellement de la toiture.



- *Exploitation :*
 - Lavage du filtre : 2 fois par mois
 - Rechargement de calcaire : 4-5 fois par an. Le service production a réalisé une trémie en régie pour permettre le déchargement du calcaire reçu en big-bag.



1.3.11. Les volumes d'eau

↳ Les volumes facturés :

Les volumes facturés en 2019 sont des volumes consommés entre les relèves de 2018 et 2019. Le contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2018, le délégataire SAUR a réalisé une relève de fin de contrat entre le 3 et le 7 décembre 2018. En 2019, la régie communautaire a relevé les compteurs d'eau des communes de Pouldergat et du Juch en Septembre 2019 pour la première fois. En raison des changements (modes de gestion différents, périodes de relève décalées), le volume comptabilisé sur l'exercice 2019 (correspondant aux volumes facturés du 01/01/2019 au 30/09/2019) ne représente pas une année de consommation et ne peut pas être comparé aux années précédentes.

	Données RAD SAUR				DZCO
	2015	2016	2017	2018	2019
Volumes particuliers (m3)	78 369	81 125	80 465	85 377	56 726
<i>Le Juch</i>	32 536	27 074	28 236	36 728	20 551
<i>Pouldergat</i>	45 833	54 051	52 229	48 649	36 175
Volumes industriels (> 6 000 m3/an)	0	0	0	0	0
TOTAL	78 369	81 125	80 465	85 377	56 726

Le lotissement de Kerguesten (71 habitations) sur la commune de Pouldergat, est situé en limite de Douarnenez. Les volumes relevés pour ce hameau sur la période sont de 2 963 m3.

Il n'y a pas d'usagers consommant plus de 6000 m3 / an sur les communes de Le Juch et de Pouldergat .

↳ Les volumes produits

Pompage Kerstrat	2018	2019
Janvier	9795	8 979
Février	8407	8 467
Mars	8413	9 341
Avril	8311	8 028
Mai	10496	9 326
Juin	8323	9 096
Juillet	9904	9 153
Août	8636	9 303
Septembre	7890	6 583
Octobre	8444	2 396
Novembre	8069	9 120
Décembre	7763	9 495
Total	104 451	99 287

Les données 2018 sont issues du rapport annuel du délégataire, SAUR. En 2019, la station de Kerstrat a été arrêtée du 23 septembre au 23 octobre pour remplacer le filtre de neutralisation.

Les volumes importés

	CCHPB – KERFREOST		CCHPB – LEURVOYEC		QBO – KERMOUSTER		QBO – LA CROIX NEUVE		TOTAL IMPORTS	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Janvier	6 319	4 899	5 568	4 453	101	5 624	10 449	6 636	22 437	21 612
Février	6 360	3 722	4 010	4 205	0	5 080	6 864	8 036	17 234	21 043
Mars	6 095	3 334	3 803	6 768	257	5 340	8 321	7 300	18 476	22 741
Avril	5 548	2 509	4 219	9 043	1 976	7 624	7 691	6 941	19 434	26 116
Mai	6 888	2 370	5 066	10 330	3 216	8 389	8 028	6 780	23 198	27 869
Juin	5 292	3 745	3 980	4 655	4 036	8 118	6 272	5 774	19 580	22 291
Juillet	4 663	3 154	5 536	5 214	10 486	11 770	5 223	5 533	25 908	25 671
Août	3 641	2 989	4 753	4 694	10 174	11 125	4 570	5 281	23 138	24 089
Septembre	3 658	3 153	4 420	4 284	11 599	11 562	2 307	6 063	21 984	25 061
Octobre	4 804	4 177	5 464	3 835	17 666	14 652	0	5 748	27 934	28 412
Novembre	3 492	4 965	4 936	3 500	8 880	4 501	2 110	5 899	19 418	18 866
Décembre	4 075	5 080	4 060	2 838	0	5 265	7 335	7 332	15 470	20 515
Total	60 835	44 097	55 815	63 818	68 391	99 049	69 170	77 323	254 211	284 287

Les volumes d'Octobre à Décembre 2019 au niveau de l'achat d'eau en gros au comptage de Leurvoyec (CCHPB vers DZCO) sont estimés suite à la défaillance du débitmètre principal.

Les volumes exportés

	CCHPB – KERFREOST		CCHPB – BELLEVUE		QBO – LA CROIX NEUVE		QBO – KERMOUSTER		TOTAL EXPORTS	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Janvier	3 128	2 249	305	322	8 763	6 657	11 000	11 147	23 196	20 374
Février	1 122	2 539	249	314	5 187	6 706	11 000	10 068	17 558	19 627
Mars	1 045	3 361	252	298	7 190	7 216	10 166	9 686	18 653	20 562
Avril	1 571	3 720	278	273	6 848	7 856	9 919	9 239	18 616	21 088
Mai	2 185	4 621	358	296	7 544	8 931	14 412	9 321	24 499	23 168
Juin	1 496	3 980	270	286	7 711	9 175	10 868	9 577	20 345	23 018
Juillet	3 677	5 632	377	343	10 607	10 927	10 243	8 659	24 904	25 561
Août	5 081	7 042	351	306	9 457	9 496	7 411	7 875	22 300	24 720
Septembre	6 043	7 096	306	270	9 391	9 751	5 867	6 989	21 607	24 105
Octobre	9 530	6 847	354	295	10 252	10 050	5 734	5 715	25 870	22 906
Novembre	8 104	1 724	256	283	7 973	8 897	3 920	10 085	20 253	20 989
Décembre	1 772	2 711	260	315	5 904	8 420	7 800	11 838	15 736	23 284
Total	44 754	51 521	3 616	3 600	96 827	104 083	108 340	110 199	253 537	269 404

- **Indice linéaire de pertes en réseau (Code : P106.3)**

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes et le linéaire de réseau de desserte. Le volume de perte est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Le volume consommé autorisé est la somme des volumes mis en distribution, de l'estimation des volumes sans comptage et des volumes propres au fonctionnement du service (voir page suivante)

Exprimé en m³ / km / jour, l'indice linéaire de pertes en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Que comprennent les volumes consommés autorisés

ID : 029-242900645-20201217-DE_110_2020-DE

VOLUME DE SERVICE DU RESEAU				VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE			
Autres consommations pour raison de service	Analyses de chlore ou tout analyseur en ligne	Surpresseurs et pissettes		Nettoyage des réservoirs	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Lavage de la voirie	Fontaines sans compteur
			Purge et lavage des conduites				Espace vert sans compteur
							Manœuvres incendie
							Essai Pj/BI
							Volume utilisé par

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	SAUR		DZCO
	2017	2018	2019
Volume produit (mis en distribution) m3	100 005	102 977	99 287
Volume importé m3	248 615	250 002	284 287
Volume exporté m3	217 662	251 487	269 404
Volume mis en distribution m3	130 958	101 492	114 171
Consommations comptabilisées m3 *	82 038	66 445	75 842
Estimation des consommations sans comptage m3	1 743	1 765	1 489
Volume de service m3	1 743	1 765	1 489
Volume consommé autorisé m3	85 524	69 975	78 821
Linéaire de réseau de distribution km	93,32	93,33	93,20
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/jour)	1,33	0,93	1,04

Dans la classification des Agences de l'Eau, un Indice Linéaire de pertes en réseau rural est considéré « bon » s'il est inférieur à 1,5.

*Les consommations comptabilisées sont ramenées à 365j.

- Indice linéaire des volumes non comptés (Code : P105.3)**

Il s'agit du ratio entre le volume non compté et le linéaire de réseau de desserte. Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	SAUR		DZCO
	2017	2018	2019
Volume produit (mis en distribution) m3	100 005	102 977	99 287
Volume importé m3	248 615	250 002	284 287
Volume exporté m3	217 662	251 487	269 404
Volume mis en distribution m3	130 958	101 492	114 171
Consommations comptabilisées m3	82 038	66 445	10 174
Linéaire de réseau de distribution km	93,32	93,33	93,20
INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (m3/km/jour)	1,44	1,03	3,06

- **Rendement du réseau (Code : P104.3)**

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des éventuels volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement = (volume consommé autorisé / volume produit) X 100, avec :

Volume produit = volume mis en distribution + volume vendu en gros

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Rendement IDM	SAUR		DZCO
	2017	2018	2019
Volume produit (mis en distribution) m3	100 005	102 977	99 287
Volume importé m3	248 615	250 002	284 287
Volume exporté m3	217 662	251 487	269 404
Volume mis en distribution m3	130 958	101 492	114 171
Consommations comptabilisées m3	82 038	66 445	75 842
Estimation des consommations sans comptage m3	1 743	1 765	1 489
Volume de service m3	1 743	1 765	1 489
Volume consommé autorisé m3	85 524	69 975	78 821
Linéaire de réseau de distribution km	93,32	93,33	93,20
Rendement IDM (m3/km/jour)	86,97%	91,07%	90,78%

Le réseau d'eau potable des communes de Le Juch et de Pouldergat est satisfaisant pour autant il est à noter que le rendement primaire est de 66,4 %. Le rendement primaire est le ratio entre le volume des consommations comptabilisées et le volume mis en distribution.

Les actions d'amélioration doivent se poursuivre telles que :

- Actions de connaissance et de suivi du réseau :
 - actualisation et enrichissement permanent du SIG,
 - mise en place de compteurs de sectorisation du réseau, (prévus en 2020)
 - Suivi et analyse des données acquises.
- Actions de réduction des fuites :
 - mise en œuvre de campagnes de recherche de fuites,
 - gestion des pressions,
 - élaboration d'un programme de renouvellement des canalisations.
- Programme de remplacement des compteurs et une sélection de compteurs performants.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201217-DE_110_2020-DE

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1. Le prix de l'eau

2.1.1. Le type de tarification

Les différentes composantes du prix de l'eau sont votées chaque année par le conseil communautaire.

Le service est assujéti à la TVA (taux réduit 5,5 % sur la vente de l'eau). Le tarif, sans changement de structure par rapport aux années précédentes, est un tarif binôme composé :

- d'une part forfaitaire (abonnement) couvrant les charges fixes liées à la facturation (relevé, établissement et impression de la facture,...)
- d'une partie proportionnelle liée à la consommation.

2.1.2. Les tarifs

Tarif applicable au 1^{er} janvier 2020 :

Les tarifs ont été votés le 19 décembre 2019 (DE 123-2019)

Part Fixe : 72,27 € H.T.

Par variable :

- Tranche 1 : 0-100 m³ : 1.492 €
- Tranche 2 : 101-300 m³ : 1,350 €
- Tranche 3 : 301-1000 m³ : 1,295 €
- Tranche 4 : 1001-5000 m³ : 1,294 €
- Tranche 5 : > 5000 m³ : 0,921 €

2.1.3. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau et à la facture

Le tableau ci-dessous récapitule le prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ (indicateur D102.0 service de l'eau potable) :

FACTURE TYPE 120 m3	Tarif		Montant		
	2019	2020	2019	2020	Augmentation 2020/2019
	EAU POTABLE (H.T.)				
Part Fixe	74,73	72,27	74,73	72,27	-3,29%
Part variable (par m3) 0-100 m3	1,440	1,492	144,00	149,20	3,61%
Part variable (par m3) 101-300 m3	1,279	1,350	25,58	27,00	5,55%
SOUS-TOTAL EAU POTABLE			244,31	248,47	1,70%
	REDEVANCES (H.T.)				
Redevance Pollution	0,30	0,30	36,00	36,00	0,00%
SOUS-TOTAL REDEVANCES			36,00	36,00	0,00%
	TAXES				
T.V.A (5,5%)			15,42	15,65	1,48%
	TOTAL GENERAL T.T.C				
TOTAL GENERAL T.T.C			295,73	300,12	1,48%
SOIT PRIX AU M3 (TTC)			2,46	2,50	1,48%

2.2. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Le contrat de délégation de service public entre Douarnenez Communauté et la SAUR pour les communes de Le Juch et de Pouldergat s'est achevé le 31 décembre 2018.

A partir du 1^{er} janvier 2019, les comptes du service de l'eau potable des communes de Pouldergat et de Le Juch ont rejoint le budget eau régie qui comporte à compter de cette date les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement des communes de Douarnenez, Le Juch et Pouldergat.

2.2.1 Résultats 2019

	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	333 236,31 €	1 098 143,72 €	1 957 648,71 €
INVESTISSEMENT	522 434,01 €	-849 106,39 €	-185 488,81 €

Le résultat net de fonctionnement 2019 est de 333 236,31 €. Le résultat de fonctionnement cumulé du budget eau est en hausse par rapport à 2018 et atteint 1 957 649 €. Une partie de cet excédent permettra d'autofinancer les investissements futurs.

Le résultat net d'investissement 2019 est de 522 434,01€ et permet de réduire le déficit d'investissement cumulé passant ainsi de 849 106,39 € à 185 489 €. Une partie de l'excédent de fonctionnement et le recours à l'emprunt en 2019 ont permis de réduire le déficit cumulé.

2.2.2 Section de fonctionnement

- Evolution des dépenses

Chapitre comptable	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ratio	Variations 2018/2019
Charges à caractère général	569 787,04	564 038,67	578 857,36	719 701,33	26,4%	24,3%
Charges de personnel	678 249,19	661 203,24	876 546,62	931 785,53	34,2%	6,3%
Atténuation de produits	215 816,00	217 765,00	331 498,00	319 783,00	11,7%	-3,5%
Autres charges de gestion courante	46 429,37	-	3 449,63	3 674,36	0,1%	6,5%
Charges financières	229 089,63	227 982,05	202 639,72	254 867,11	9,4%	25,8%
Charges exceptionnelles	829,99	3 022,54	2 667,15	5 186,68	0,2%	94,5%
Opérations patrimoniales	552 808,55	-	-	-	0,0%	
Dotations aux provisions	-	-	-	3 905,08	0,1%	
Opérations d'ordres	253 805,13	239 828,65	231 213,94	486 931,20	17,9%	110,6%
	2 870 801,93	1 913 840,15	2 226 872,42	2 725 834,29	100,0%	22,4%

Les dépenses totales de fonctionnement du budget eau sont en hausse de 22,4% en 2019 par rapport à 2018 et se montent à 2 725 834 €. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation du périmètre de la régie (Le Juch et Pouldergat) : achat d'eau et arrivée de nouveaux agents ; ainsi que la régularisation d'ICNE 2018 dans les charges financières.

- Evolution des recettes

Chapitre comptable	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ratio	Variations 2018/2019
Produits de services	2 219 469,10	2 541 057,97	2 427 626,84	2 857 400,39	93,4%	17,7%
Atténuation de charges	84 986,22		93 175,10	87 226,96	2,9%	-6,4%
Subvention d'exploitation				2 000,00	0,1%	
Autres produits de gestion	64 180,41	50 118,51	52 911,31	43 713,68	1,4%	-17,4%
Produits financiers	29 742,22	12 678,01	12 678,01	12 678,01	0,4%	0,0%
Produits exceptionnels		964 633,30	19 180,09	478,04	0,0%	-97,5%
Opérations patrimoniales	552 808,55				0,0%	
Reprises aux provisions				1 176,43	0,0%	
Opérations d'ordres	69 443,29	46 126,00	46 126,00	54 397,09	1,8%	17,9%
	3 020 629,79	3 614 613,79	2 651 697,35	3 059 070,60	100,0%	15,4%

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 15,4% par rapport à 2018, avec un montant total de 3 059 070 €. L'agrandissement du champ d'intervention explique en partie l'augmentation des recettes.

- Les produits de services

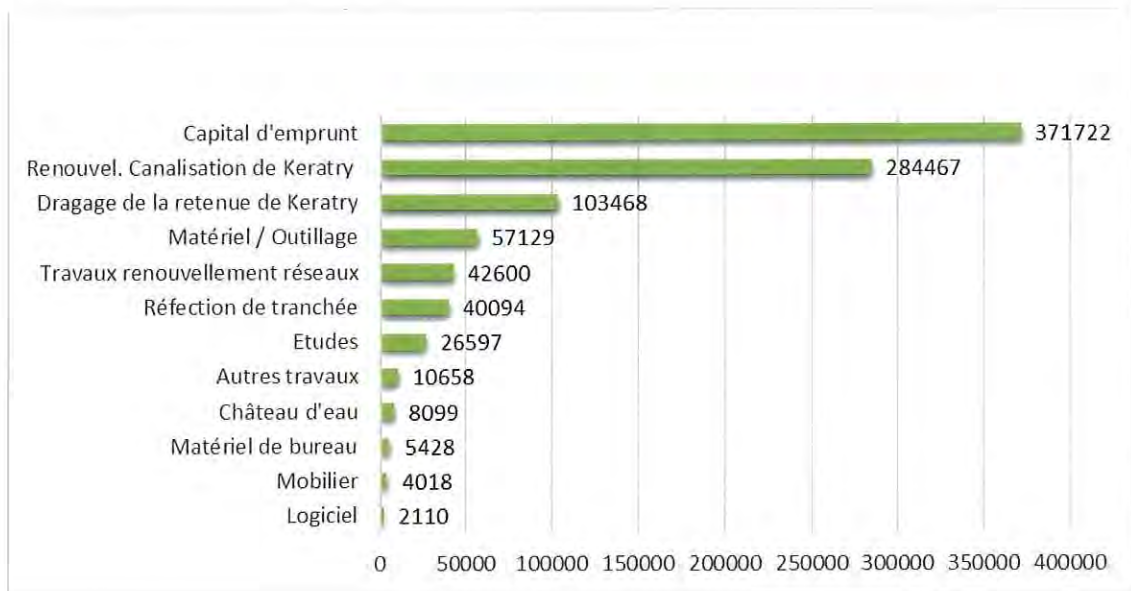
Imputations comptable	2016	2017	2018	2019	Ratios	Variation 2019/2018
Vente d'eaux particuliers	920 086,00	939 812,35	907 188,36	1 158 771,37	40,6%	27,7%
Vente d'eaux entreprises	335 301,00	564 612,50	441 802,14	451 104,77	15,8%	2,1%
Redevances pollution	197 975,44	210 978,59	194 521,72	219 887,57	7,7%	13,0%
Redevance eau	30 654,00	37 683,21	39 726,63	40 473,95	1,4%	1,9%
Redevance modernisation	-	148 031,77	107 309,19	123 418,25	4,3%	15,0%
Abonnement	485 003,64	514 953,09	536 676,84	637 001,10	22,3%	18,7%
Travaux	65 456,87	32 770,44	47 531,37	43 557,65	1,5%	-8,4%
Autres prestations de service	4 475,87	2 648,27	18 858,25	12 384,87	0,4%	-34,3%
Pièces détachées	3 314,79	2 626,65	18 415,12	16 177,05	0,6%	-12,2%
Frais de rejet	70,00				0,0%	
Autres (vente de ferraille)		245,68			0,0%	
Mise à disposition personnel	177 131,08	86 694,42	115 597,22	147 464,31	5,2%	27,6%
Remboursement de frais				7 159,50	0,3%	
TOTAL	2 219 468,69	2 541 056,97	2 427 626,84	2 857 400,39	100,0%	17,7%

Les produits de services sont en hausse de 17,7% et représente 93,4% des recettes globales du budget eau régie. Ils sont composés des ventes d'eau et des redevances associées pour 2 630 657 €, des travaux sur le réseau (43 557 €) et des remboursements de frais (154 623 €) avec notamment la refacturation du personnel (147 464€) au budget assainissement

2.2.3 Section d'investissement

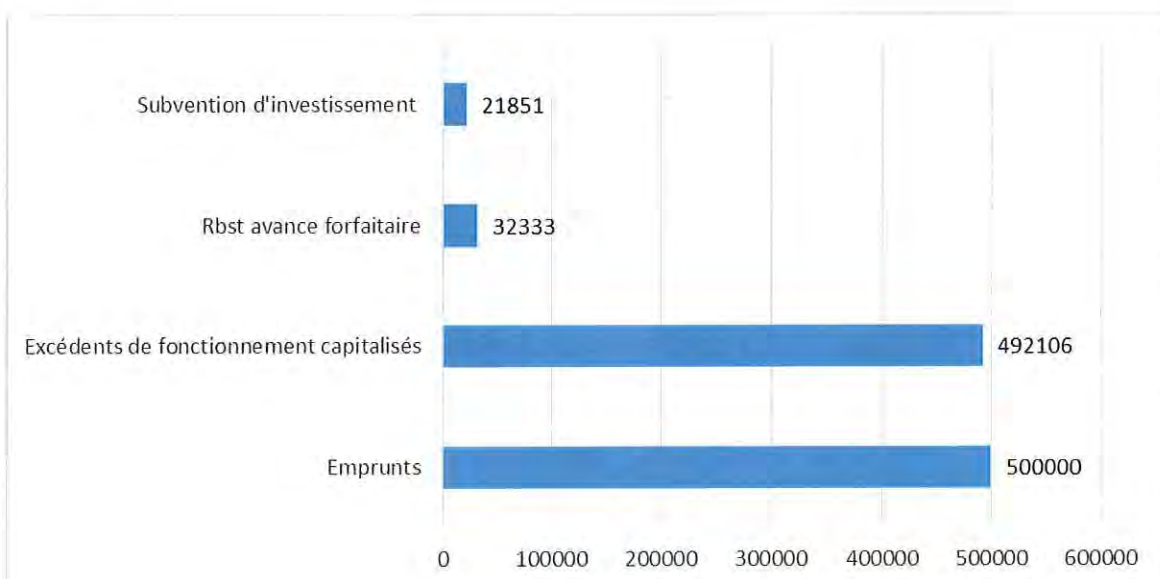
- Les dépenses réelles 2019

Les dépenses réelles d'investissement en 2019 se montent à 956 391€, pour un taux de réalisation de 45,26% par rapport au budget primitif 2019.



- Les recettes réelles 2019

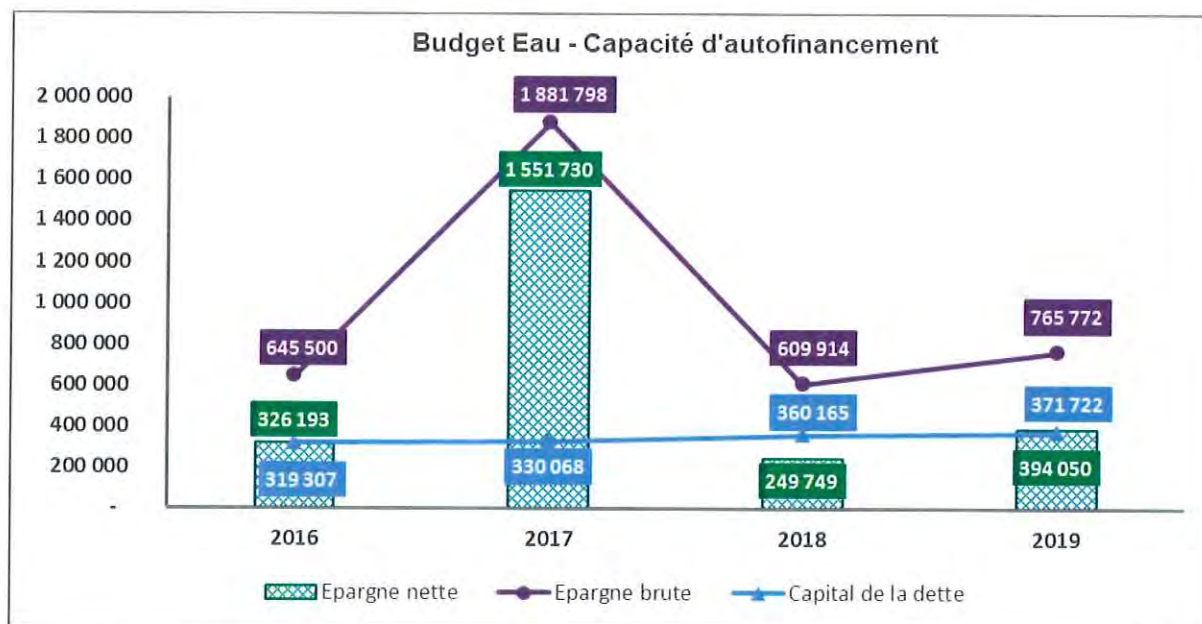
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 046 291€ et se décomposent comme suit :



Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement pour 2019 est de 59,35%.

Les recettes 2019 sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement reversé en investissement et du recours à l'emprunt pour 500 000 €

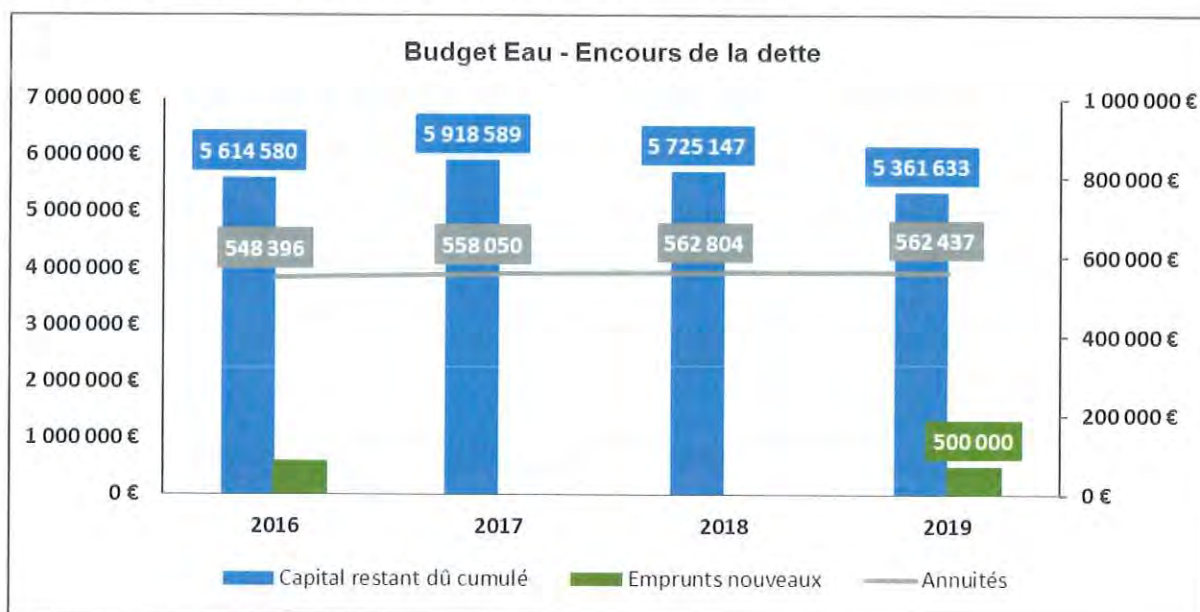
- La capacité d'autofinancement



Avec une épargne brute plus favorable en 2019, la capacité d'autofinancement du budget eau se consolide et atteint 394 049 €, soit une hausse de 144 300 € par rapport à 2018. Le recours à l'emprunt fait augmenter légèrement le capital de la dette entre 2018 et 2019.

- La dette

L'encours de dette sur le budget eau se présente comme suit :



Graph. 15 : Evolution de la dette

Au cours de l'année 2019, le budget Eau régie a eu recours à un emprunt de 500 000 €. L'annuité 2019 s'est élevée à 562 437€, stable par rapport à 2018.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

(Décret et arrêté du 2 mai 2007)

**Données globales du territoire Douarnenez-Le Juch-Pouldergat*

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	1 924	Chiffre INSEE au 1 ^{er} janvier 2020
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.50 €	Redevance Eau : Délibération en date du 19/12/2019 applicable au 01/01/2020 et Toutes Taxes Comprises : 5.5%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délai de cinq jours suivant la demande d'abonnement pour un branchement existant.	Source: règlement du service article 1
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	Règle de calcul: nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements bactériologiques *100 (suivi ARS uniquement)
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	Règle de calcul: nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements bactériologiques *100 (suivi ARS uniquement)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	Indice de 0 à 120 qui évalue le niveau de connaissance des réseaux, s'assure de la qualité de leur gestion patrimoniale et du suivi de leur évolution (annexe 5)
Rendement du réseau de distribution	90,8 %	volume consommé autorisé (comptabilisé ou non, volume du service) / volume produit
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	3,06	volume mis en distribution – volume consommé compté / linéaire de réseau de desserte
Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/jour)	1,04	volume mis en distribution – volume consommé autorisé (comptabilisé ou non, volume du service) / linéaire de réseau de desserte
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	Complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale des réseaux
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	80 %	Indicateur donnant une performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur (annexe 3)
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	3 671,38 €*	Mesure de l'impact du financement des personnes en difficultés
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6,75	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés
Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.	100*	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7*	Apprécie les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement (encours total dette/épargne brute réelle: résultat du compte d'exploitation)
Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année 2018 (exercice arrêté au 31/12/2019)*	1,78% (35 506€)	Mesure l'efficacité du recouvrement dans le respect de l'égalité de traitement
Taux de réclamations	2/1000*	Traduit le niveau d'insatisfaction des abonnés. Il reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix

ANNEXES RELATIVES A L'EAU POTABLE

Annexe 1 : Localisation des périmètres de protection de Kerstrat

Annexe 2 : Synoptique du réseau

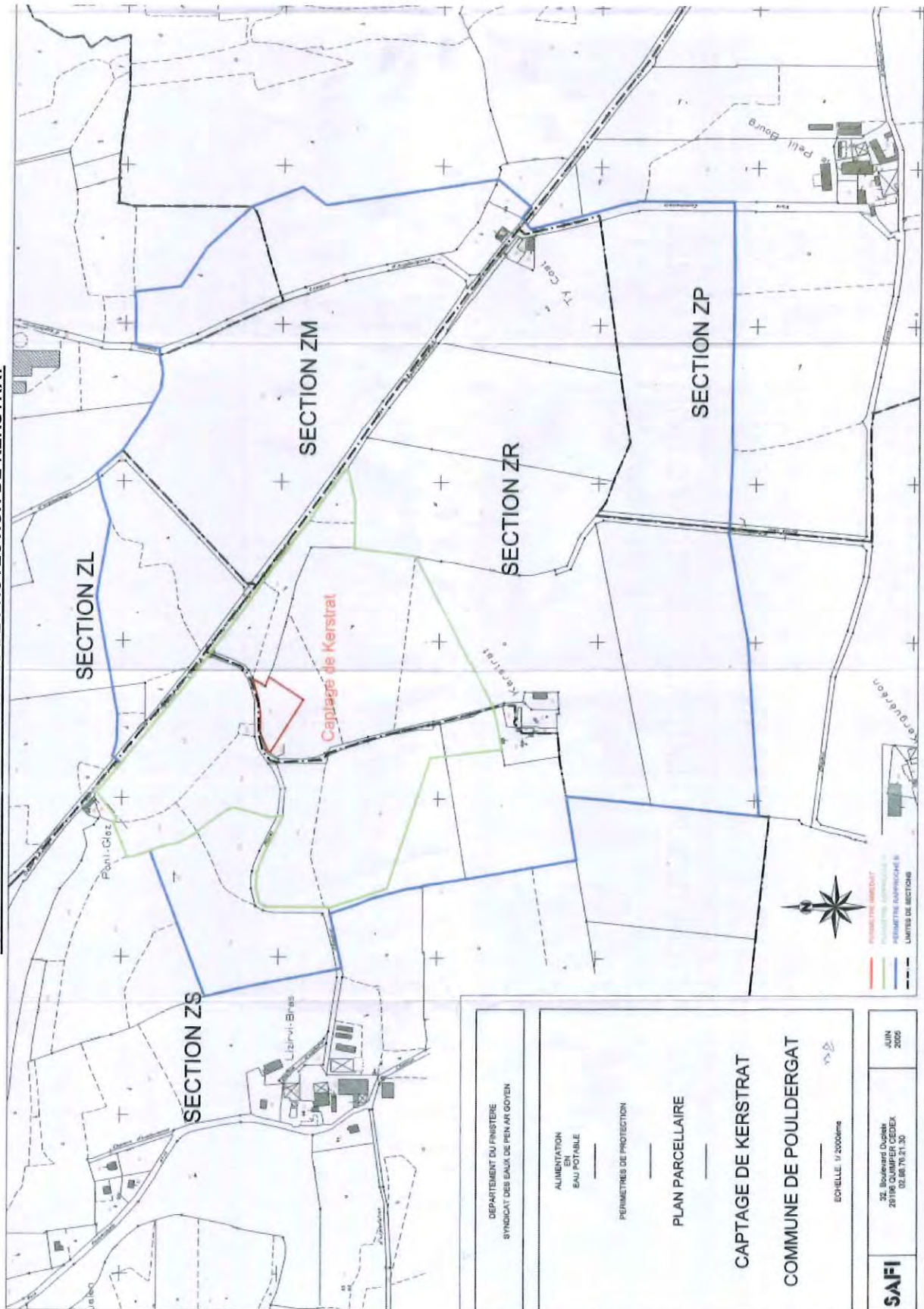
Annexe 3 : Détail des indicateurs de performances du service de l'eau potable

Annexe 4 : Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

ANNEXE 1

LOCALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE KERSRAT

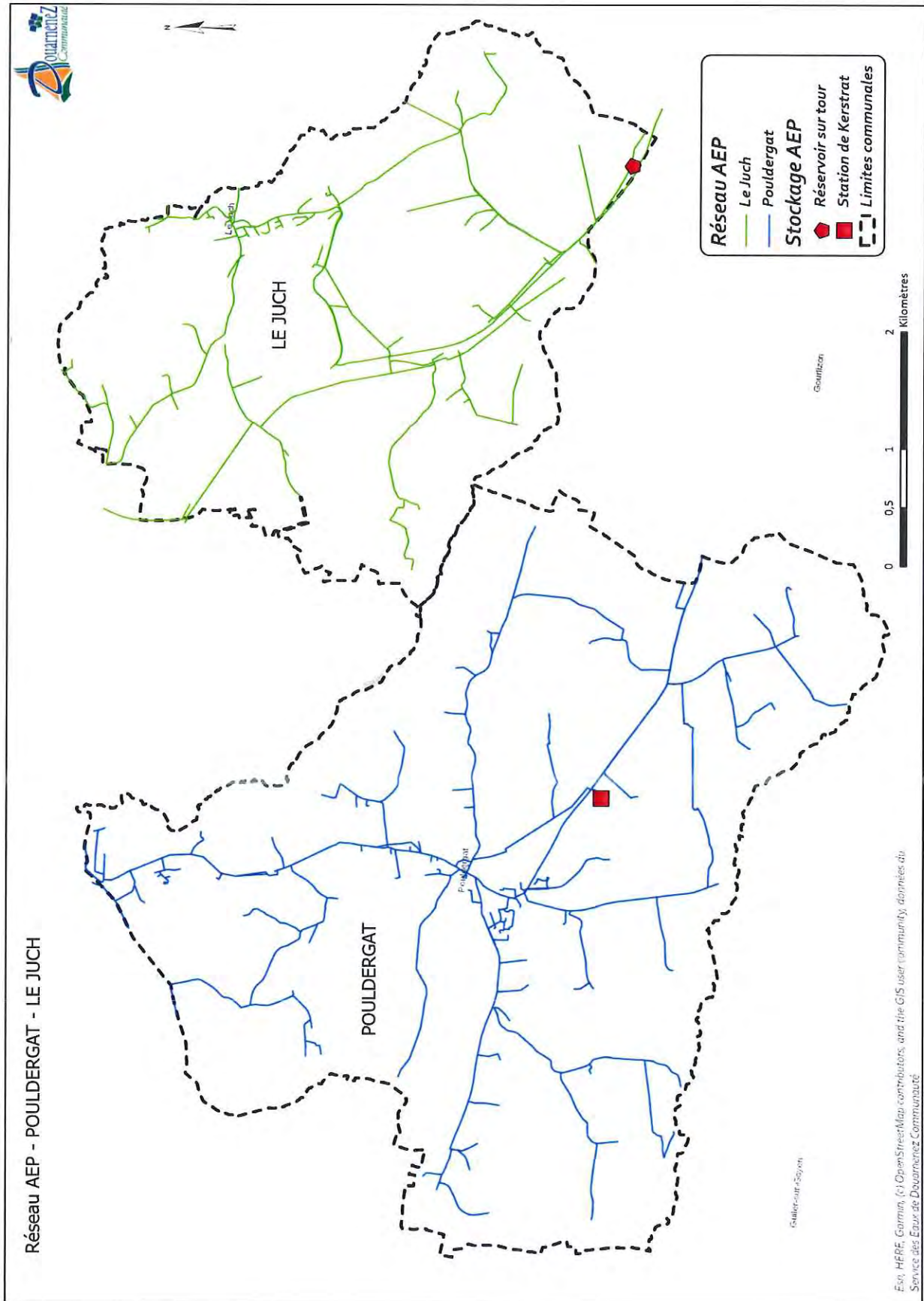
LOCALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DE KERSTRAT



ANNEXE 2

SYNOPTIQUE DU RESEAU

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20201217-DE_110_2020-DE



ANNEXE 3

DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

EAU POTABLE : QUALITE de L'EAU

	<u>Nombre de prélèvements</u>	<u>Nombre de prélèvements non conformes</u>	<u>Taux de conformité</u>	<u>Paramètres non conformes</u>
Conformité microbiologique	12	0	100	0
Conformité physico-chimique	12	0	100	0

EAU POTABLE : INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Captage de Kerstrat		
	0%	
	20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en Préfecture
	60%	Arrêté Préfectoral
	80%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre
	100%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

PARTIE A	Plan des réseaux	
	Points	
	10	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport d'eau potable
	5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux
Total A	15	
PARTIE B	Inventaire des réseaux	
	Points	
	10	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux et procédure de mise à jour
	5	Matériaux et diamètre connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux
	15	Dates ou période de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux
Total B	30	
PARTIE C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
	Points	
	10	plan du réseau
	10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants
	0	le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements
	10	un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau
	0	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau
	5	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations
Total C	35	
Total A+B+C	80	/ 120

ANNEXE 4

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

EN 2019

BILAN ANNUEL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE



Quimper le 14/05/2020

information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Unité de distribution : MOULIN

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en production et en distribution, 12 échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA, agréé par le Ministère de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la DOUARNENEZ COMMUNAUTE.

Les communes de POULDERGAT et du JUCH sont alimentées à partir du réservoir du MOULIN qui distribue, en mélange, les eaux traitées à la station de KERSTRAT (captage d'eau souterraine sur Pouldergat), les eaux traitées à la station de SAINT-AVE (captages d'eau souterraine sur Plogastel-Saint-Germain) et les eaux produites par le SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE (prises d'eau superficielle sur la rivière Aulne).

Nom du captage	Protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
CAPTAGE KERSTRAT.	Procédure terminée (captage public)	21/03/00	14/04/06
FORAGE SUD60	Procédure terminée (captage public)	21/03/00	14/04/06
CAPTAGE SAINT AVE.	Procédure terminée (captage public)	21/03/00	14/04/06
PRISE D'EAU COATIGRACH.	Procédure terminée (captage public)	23/01/09	19/03/13
PRISE D'EAU PRAT HIR.	Procédure terminée (captage public)	23/01/09	19/03/13
FORAGE TY NEVEZ SCULLER	Procédure terminée (captage public)	21/03/00	14/04/06

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

12 analyses conformes sur
12 réalisées

dureté :

TH moyen de 10 °f
eau peu calcaire

fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrate :

12 analyses conformes à la
limite de qualité de 50 mg/l
sur 12 réalisées
teneur maximale : 48 mg/L
teneur moyenne : 32 mg/L

pesticides :

1 analyse conforme sur 1
analyse réalisée à la mise en distribution

Limite de qualité : 0,1 µg/l par substance

autres paramètres :

L'eau distribuée est agressive vis-à-vis des métaux.

conclusion sanitaire

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique; elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres mesurés.

Pour le directeur général, et par délégation,
Le responsable du département
santé-environnement,

Julien Charbonnel

Julien CHARBONNEL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur Internet à l'adresse suivante : www.esupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.